

N°PCAET/2026/95**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 46

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 40

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 10 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN
10. Sophie GRUYER, absente sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Elaboration d'une stratégie de solarisation sur le patrimoine immobilier de la communauté de communes du Jovinien

PCAET/2026/95

Conseil Communautaire du
28 septembre 2026

OBJET : Elaboration d'une stratégie de solarisation sur le patrimoine immobilier de la communauté de communes du Jovinien

Au regard de la densité du patrimoine public immobilier à Joigny, la Ville de Joigny et la CCJ souhaitent réaliser chacune une étude pour identifier et évaluer le potentiel de production d'énergie solaire des bâtiments et équipements publics.

Ces deux études permettraient également de hiérarchiser les opportunités d'investissement et de prévoir un déploiement raisonné du photovoltaïque, afin de réduire progressivement la dépendance des collectivités aux achats d'électricité et de limiter l'impact des hausses tarifaires sur leur budget.

Ce renforcement de l'autonomie énergétique locale et l'exploration des possibilités d'autoconsommation collective entre différents sites publics contribuerait à structurer une dynamique à l'échelle du territoire avec les initiatives déjà existantes.

La stratégie privilégiera l'utilisation des surfaces déjà artificialisées (toitures, parkings), afin de promouvoir un modèle résilient conformément au PCAET.

En effet, la CCJ s'est engagée, par son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2023-2028, à favoriser une commande publique sobre et responsable, à encourager des coopérations et à augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité à l'échelle du territoire dans une logique de diversification.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU la délibération PCA/2023/88 du 28 novembre 2023 de la communauté de communes du Jovinien approuvant définitivement son PCAET pour six ans ;

VU l'arrêté n°24-347 BAG du 20 novembre 2024 portant approbation de la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets – économie circulaire ;

VU l'arrêté n°24-414 BAG du 18 décembre 2024 portant approbation de la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté relative aux continuités écologiques (Trame Verte et Bleue – TVB) ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement sur mesure sur les bâtiments de la CCJ est proposé entre septembre 2026 et mars 2027, et que celui-ci fera l'objet d'une demande de Fonds Vert PCAET avec une prise en charge de 80 % sur un montant de 7 600 € HT, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Etude solarisation pour la CCJ	7 600	Etat Fonds Vert (80%)	6 080
		Autofinancement	1 520
TOTAL	7 600	TOTAL	7 600

CONSIDÉRANT la forte volatilité des coûts de l'énergie et le fait que la production d'électricité photovoltaïque constitue un levier majeur de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour réduire la pression et diversifier la production d'énergie ;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de nouvelle coopération par les dynamiques déjà existantes dans les communes et des acteurs socio-économiques déjà mobilisées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se tourner vers des modèles permettant de réduire progressivement la dépendance des collectivités aux achats d'électricité et de limiter l'impact des hausses tarifaires sur leur budget ;

CONSIDÉRANT la priorité de mobiliser du patrimoine public déjà artificialisé afin de ne pas augmenter la fragmentation des habitats naturels constitutifs des continuités écologiques (ou trame verte et bleue) ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 5 (Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE)

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert PCAET pour cette opération,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND